


**1**

## MES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE (dans la limite des fonds OPCO disponibles)

**1**
**Mes modalités de  
prises en charge**
**2**
**Ma demande de  
prise en charge**
**3**
**Ma demande de  
remboursement**

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement, l'**OPCO Mobilités** propose aux entreprises ce guide pratique précisant les modalités de prise en charge et les financements des différents types de formation conformément aux décisions des instances de l'OPCO et applicables aux formations débutant en 2026 dont l'accord de prise en charge est notifié à compter du 01 janvier 2026.

Projet	EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE	EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION <sup>①</sup>	EN PERIODE DE RECONVERSION (En attente)	PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES Des entreprises de moins de 50 salariés Effectif annuel moyen 2025 déclaré sur la DSN * * DSN : Déclaration Sociale Nominative										
Titres professionnels, diplômes inscrits au RNCP ou CQP	Titres professionnels ou diplômes inscrits au RNCP  A défaut, application de la valeur d'amorçage <a href="#">Base forfaitaire annuelle</a>	Niveaux de prises en charge disponibles sur : <a href="#">France Compétences</a>  Cf <a href="http://www.opcomobilites.fr">www.opcomobilites.fr</a>	Certifications prioritaires de branche Liste définie par la branche Cf <a href="http://www.opcomobilites.fr">www.opcomobilites.fr</a>  Certifications non prioritaires  Formations prioritaires Liste définie par la branche Cf <a href="http://www.opcomobilites.fr">www.opcomobilites.fr</a>  Formations non prioritaires	De 9,15 € à 15 €/heure 6 à 24 mois 1 300 h maximum  9,15 €/heure 6 à 24 mois  12,50 à 15 €/heure 6 à 24 mois 161 h à 980 h maximum  9,15 €/heure 6 à 12 mois 804 h maximum										
Formations qualifiantes Emplois reconnus dans la convention collective				Actions de formation au réel dans la limite des fonds OPCO disponibles au moment de l'instruction et d'un plafond HT de :  <table border="1"><tr><td>1 500 €</td><td>1 800 €</td><td>2 100 €</td><td>2 400 €</td><td>2 700 €</td></tr><tr><td>Moins de 11 salariés</td><td>De 11 à moins de 20 salariés</td><td>De 20 à moins de 30 salariés</td><td>De 30 à moins de 40 salariés</td><td>De 40 à moins de 50 salariés</td></tr></table> Diagnostic et accompagnement <b>Contactez votre service de proximité</b>	1 500 €	1 800 €	2 100 €	2 400 €	2 700 €	Moins de 11 salariés	De 11 à moins de 20 salariés	De 20 à moins de 30 salariés	De 30 à moins de 40 salariés	De 40 à moins de 50 salariés
1 500 €	1 800 €	2 100 €	2 400 €	2 700 €										
Moins de 11 salariés	De 11 à moins de 20 salariés	De 20 à moins de 30 salariés	De 30 à moins de 40 salariés	De 40 à moins de 50 salariés										
Autres certifications														
Formation de tuteur ou maître d'apprentissage	169 € - 12 h en e-learning  (Financé à 100% par l'OPCO) ou 15 €/heure - 20 h maxi (Voie classique)	169 € - 12 h en e-learning  (Financé à 100% par l'OPCO) ou 15 €/heure - 20 h maxi (Voie classique)												
Entreprises ADHERENTES ou PARTENAIRES	<b>Au titre de vos versements volontaires (dans la limite des fonds disponibles)</b> Remboursement des coûts pédagogiques au réel Remboursement des rémunérations ainsi que des frais annexes (repas, transports et hébergement) sur la base du déclaratif de l'entreprise.													





## 2 MA DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

1 Mes modalités de prises en charge

2 Ma demande de prise en charge

3 Ma demande de remboursement

### Des démarches administratives simplifiées

#### M-Gestion

Avec **M-Gestion**, la gestion administrative de vos actions de formation est dématérialisée au sein d'un espace sécurisé réservé à votre entreprise (saisie en ligne de vos demandes de financement, consultation de l'état d'avancement de vos dossiers, téléchargement de vos formulaires et bordereaux...). Les délais sont écourtés et vous avez la possibilité de choisir la subrogation des paiements aux organismes de formation.

### Un accompagnement à toutes les étapes

Si vous êtes **ADHERENT** ou **PARTENAIRE**, un interlocuteur unique a la charge de l'intégralité du traitement de vos demandes de financement et un contact dédié est proposé pour le suivi de l'ensemble de vos établissements : votre service de proximité (interlocuteurs régionaux) : <https://www.opcomobilites.fr/votre-delegation-regionale>

	Rappel	Pièces indispensables à joindre au dossier <small>NB : tout autre document pourra être demandé le cas échéant</small>	Délai d'envoi des dossiers	Délai de réponse <small>Sous réserve de dossier complet et conforme</small>
Contrat d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail</li> <li>Retrouvez les informations dans la rubrique <a href="#">s'informer sur les dispositifs/contrat d'apprentissage</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CERFA (N° 10103-13)*</li> <li>Convention de formation**</li> </ul>	Dans les 5 jours calendaires suivant le début du contrat.	20 jours calendaires
Contrat de professionnalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail</li> <li>Retrouvez les informations dans la rubrique <a href="#">s'informer sur les dispositifs/contrat de professionnalisation</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CERFA (12434-05)*</li> <li>Convention de formation**</li> <li>Programme** (si non inscrit au RNCP)</li> </ul>	Dans les 5 jours calendaires suivant le début du contrat.	20 jours calendaires
En période de reconversion	En attente			
Plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour tous les salariés</li> <li>Retrouvez les informations dans la rubrique <a href="#">s'informer sur les dispositifs/plan de développement des compétences</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demande de prise en charge des actions 2026 *</li> <li>Convention de formation **</li> <li>Programme **</li> </ul>	<p>Les demandes de prise en charge doivent parvenir <b>le plus tôt possible</b> au fur et à mesure de la réalisation des actions et au plus tard le 31 décembre 2026.</p>	20 jours calendaires
Tuteur ou Maître d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour tous les salariés</li> <li>Retrouvez les informations dans la rubrique <a href="#">s'informer sur les dispositifs/le tutorat</a></li> </ul>		<p>Pour ces 3 dispositifs, vous pouvez demander directement le remboursement POST-FORMATION 2026 (voir page 3) *</p>	
Versements volontaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour tous les salariés</li> <li>Retrouvez les informations dans la rubrique <a href="#">Entreprise/Devenez adhérent</a></li> </ul>			

\* Saisie sur **M-Gestion** ou documents disponibles sur <https://www.opcomobilites.fr/entreprise/espace-entreprise>

\*\* Documents qui vous sont transmis par l'organisme de formation.

	Rappel	Pièces indispensables à joindre pour le remboursement <b>NB : tout autre document pourra être demandé le cas échéant</b>	Délai d'envoi des factures	Délai de paiement OPCO Sous réserve de documents complets et conformes
Contrat d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail</li> <li>Retrouvez les informations dans la rubrique <a href="#">s'informer sur les dispositifs/contrat d'apprentissage</a></li> </ul>	Aucune : paiement direct au CFA <ul style="list-style-type: none"> <li>En cas de rupture, joindre un justificatif (<a href="#">modèle type</a>)</li> </ul>	Envoyé par le CFA (à réception de la notification de prise en charge de l'OPCO) Au plus tard <b>4 mois</b> après la fin de contrat	
Contrat de professionnalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail</li> <li>Retrouvez les informations dans la rubrique <a href="#">s'informer sur les dispositifs/contrat de professionnalisation</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En cas de rupture, joindre un justificatif (<a href="#">modèle type</a>)</li> </ul> <p><b>Si subrogation de paiement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Votre facture des frais accordés et non payés par l'OPCO à l'organisme (exemple frais annexes du salarié)</li> <li>Le certificat de réalisation ou l'attestation de présence **, le cas échéant</li> </ul> <p><b>Si paiement des coûts de formation par l'entreprise</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Votre facture</li> <li>La copie de la facture de l'organisme **</li> <li>Le certificat de réalisation ou l'attestation de présence **</li> </ul>	En fin de formation et au plus tard <b>4 mois</b> après la fin de contrat.	
En période de reconversion	En attente	<p><b>Si subrogation de paiement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Votre facture des frais accordés et non payés par l'OPCO à l'organisme (exemple frais annexes du salarié)</li> <li>Le certificat de réalisation ou l'attestation de présence **, le cas échéant</li> </ul> <p><b>Si paiement des coûts de formation par l'entreprise</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Votre facture</li> <li>La copie de la facture de l'organisme **</li> <li>Le certificat de réalisation ou l'attestation de présence **</li> </ul>	Possibilité de facturation intermédiaire trimestrielle	
Plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour tous les salariés</li> <li>Retrouvez les informations dans la rubrique <a href="#">s'informer sur les dispositifs/plan de développement des compétences</a></li> </ul>	<p><b>DEMANDE DE PAIEMENT DES ACTIONS 2025 SUITE A UN ACCORD DE PRISE EN CHARGE DE L'OPCO MOBILITES</b></p> <p><b>Si subrogation de paiement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Votre facture des frais accordés et non payés par l'OPCO à l'organisme (exemple frais annexes du salarié)</li> <li>Le certificat de réalisation ou l'attestation de présence **, le cas échéant</li> </ul> <p><b>Si paiement des coûts de formation par l'entreprise</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Votre facture *</li> <li>La copie de la facture de l'organisme **</li> <li>Le certificat de réalisation ou l'attestation de présence **</li> </ul> <p>----- OU -----</p> <p><b>* DEMANDE DE REMBOURSEMENT POST-FORMATION 2025 SANS DEMANDE PREALABLE</b></p> <p><b>Si subrogation de paiement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La demande de prise en charge *</li> <li>La convention de formation **</li> <li>Le programme **</li> <li>Votre facture des frais accordés et non payés par l'OPCO à l'organisme (exemple frais annexes du salarié)</li> <li>Le certificat de réalisation ou l'attestation de présence **, le cas échéant</li> </ul> <p><b>Si paiement des coûts de formation par l'entreprise</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Votre facture *</li> <li>La convention de formation **</li> <li>Le programme **</li> <li>La copie de la facture de l'organisme **</li> <li>Le certificat de réalisation ou l'attestation de présence **</li> </ul>	<p><b>DEMANDE DE PAIEMENT SUITE A UN ACCORD DE PRISE EN CHARGE</b></p> En fin de formation et au plus tard <b>4 mois</b> après la fin de formation	30 jours calendaires à réception
Tuteur ou Maître d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour tous les salariés</li> <li>Retrouvez les informations dans la rubrique <a href="#">s'informer sur les dispositifs/le tutorat</a></li> </ul>			
Versements volontaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour tous les salariés</li> <li>Retrouvez les informations dans la rubrique <a href="#">Entreprise/Devenez adhérent</a></li> </ul>	<p><b>Si subrogation de paiement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La demande de prise en charge *</li> <li>La convention de formation **</li> <li>Le programme **</li> <li>Votre facture des frais accordés et non payés par l'OPCO à l'organisme (exemple frais annexes du salarié)</li> <li>Le certificat de réalisation ou l'attestation de présence **, le cas échéant</li> </ul> <p><b>Si paiement des coûts de formation par l'entreprise</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Votre facture *</li> <li>La convention de formation **</li> <li>Le programme **</li> <li>La copie de la facture de l'organisme **</li> <li>Le certificat de réalisation ou l'attestation de présence **</li> </ul>	<p><b>DEMANDE DE REMBOURSEMENT POST-FORMATION</b></p> Au plus tard le <b>31 décembre 2026***</b> Si la formation débute entre le 15 et le 31 décembre 2026 : délai d'envoi au plus tard le 15/01/2027.	

\* Saisie sur **M-Gestion** ou documents disponibles sur <https://www.opcomobilites.fr/entreprise/espace-entreprise>

\*\* Documents qui vous sont transmis par l'organisme de formation.

\*\*\* Ce délai ne s'applique pas si la formation est financée en intégralité sur les versements volontaires.